

Vevey dit stop au béton pour repenser son urbanisme

Constructions

La Ville veut réviser ses documents. En attendant, elle décrète un moratoire sur les gros projets

Après le référendum perdu du projet immobilier de la Cour aux Marchandises - le troisième en moins de cinq ans après ceux du Jardin du Rivage et de l'avenue de Savoie -, la Municipalité de Vevey avait promis de tirer les leçons qui s'imposent. Les Verts et Décroissance-Alternatives, grands gagnants du vote de février dernier, avaient d'ailleurs battu le fer pendant qu'il était bouillant, via une double interpellation intitulée «Quel avenir pour les projets urbanistiques de Vevey?»

Dans sa réponse, la Municipalité dévoile aujourd'hui sa stratégie: reprendre de zéro les deux documents clés qui régissent sa politique urbanistique. Il s'agit du Plan directeur communal (PDCoM), qui répertorie les grands principes urbanistiques, mobilité, espaces publics, bâtiments, mixité fonctionnelle et sociale, et du Plan général d'affectation (PGA), qui décrète ce qui est faisable et où, parcelle par parcelle. La première étape prendra la forme d'un «concept directeur», soit les grandes lignes de la nouvelle politique, à l'horizon 2019. D'ici là, la Municipalité a décrété un moratoire sur les gros projets en cours ou à venir.

Le PDCoM actuel a été élaboré en 1997 et le PGA a plus de soixante ans, ce qui place Vevey en queue de peloton en matière d'outils de gestion, au dire de Julien Cainne, chef de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable. Le

comité référendaire opposé au projet des CFF à la Cour aux Marchandises n'avait pas manqué de pointer ce triste privilège. Il en avait même fait un argument clé - et gagnant. «L'actuel PGA donne beaucoup de latitude, admet Julien Cainne. Il s'agit de mieux cadrer la densification, de faire du qualitatif.»

Projets suspendus

L'Exécutif a décidé de suspendre tout projet immobilier d'envergure d'ici à la mise en place du «concept directeur». Ce moratoire ou «mise en attente» concerne tout plan partiel d'affectation ou plan de quartier. Les deux plans de quartier de Nestlé, à l'avenue Reller et à la rue de Fri-

bourg, sont provisoirement gelés.

Le travail sera de longue haleine. L'élaboration du PGA dans son ensemble prendra au mieux quatre ans. Pour raccourcir ce délai, il sera divisé en quatre quadrants: Plan-Dessus, Plan-Dessous, vieille ville, Charmontey. Avec priorité à Plan-Dessus «où la pression immobilière est très importante», selon le municipal de l'Urbanisme Jérôme Christen. Le PDCoM sera révisé en parallèle. Plusieurs réflexions déjà amorcées (mobilité, stationnement, etc.) seront intégrées.

Plan-Dessus jouit là aussi d'une attention particulière avec le décret d'une «zone réservée». Quid? «La zone réservée est utilisée d'habitude pour freiner la

construction dans les communes villageoises dites surdimensionnées. Là, il s'agit avant tout de bloquer les projets qui, même s'ils sont conformes aux règles en vigueur, pourraient contrevenir aux futures règles.»

La zone réservée passera par une mise à l'enquête et un règlement d'application à faire valider par le Conseil communal au printemps, «mais elle est déjà juridiquement effective», précise Julien Cainne. Ne sont pas concernées les rénovations et mises aux normes de bâtiments, les transformations dans les gabarits existants, l'implantation «d'activités généralement souhaitables pour la vie de quartier» et les constructions publiques.

«Solution satisfaisante»

● Le projet municipal réjouit les vainqueurs du dernier référendum, les Verts et Décroissance-Alternatives. «La Municipalité et la nouvelle Direction de l'urbanisme rompent enfin avec vingt ans de gestion calamiteuse de l'urbanisme», commente Antoine Dormond (Verts). Nana Sjöblom (Décroissance-Alternatives) relève pour sa part que «l'avancement par étapes des chantiers du PDCoM et du PGA nous semble convenable, d'autant que le concept directeur sera discuté publiquement et devra être soumis au vote du Conseil communal». Le duo qualifie le gel des gros projets de «mesure proportionnée» en vue d'éviter un bétonnage massif sans connaître les futures règles.

«La Municipalité rompt enfin avec vingt ans de gestion calamiteuse de l'urbanisme»

Antoine Dormond

Conseiller communal Vert

A son sens, cette mise entre parenthèses doit permettre de réfléchir à une densification «soutenable et de qualité», faite «d'espaces verts, d'espaces publics de qualité, de mixité sociale et de diversification du tissu économique, tant dans les quartiers populaires que les zones villas».

Principe de transparence

Dans le contexte politique de Vevey, le concept directeur sera validé par le Conseil communal. «C'est un choix de la Municipalité. Ce n'était pas obligatoire, mais ces questions sont politiquement délicates, reprend Julien Cainne. Je n'aurais pas conseillé cela à toutes les communes, mais il faut baliser le terrain. Il n'y a qu'à se souvenir des 500 oppositions à la dernière révision du PGA dans les années 1980 pour s'en convaincre.»

La gauche a en outre toujours été très prompte à exiger le recours à une démarche participative la plus large possible, et aujourd'hui plus que jamais. «Dans le contexte de la Cour aux Marchandises, nous n'étions pas encore familiarisés, ajoute le chef de service. Aujourd'hui c'est devenu une nécessité pour cerner les attentes de la population. Un site Internet permettra aussi de suivre l'évolution du projet.»

Karim Di Matteo